Découvrir la région

Se déplacer

Voyager en train avec son vélo > Voyager avec son vélo

VOYAGER AVEC SON VÉLO

Pour des trajets quotidiens ou loisirs, l'embarquement de vélos à bord des TER Fluo est soumis à des conditions.

Les modalités et règles d'embarquement

Vélos pliants



Vélos traditionnels



Vélos à gros volume



Vous voyagez avec votre vélo gratuitement et sans réservation. Avec votre vélo plié (dimension maxi 130x90 cm) dans une housse, vous êtes certain de pouvoir l'emporter à bord du train. Les vélos pliants et trottinettes doivent être placés dans les espaces bagages.

Votre vélo est accepté dans nos TER (sauf certains TER entre Strasbourg et Bâle) et sans réservation. Il doit être placé dans les espaces dédiés, dans la limite des places disponibles et ne doit pas gêner les déplacements des personnes.

Les tricycles, triporteurs, tandems et remorques de vélo ne sont pas acceptés à bord des TER Fluo.

Priorité aux voyageurs

En cas de forte affluence à bord des TER Fluo, la SNCF se réserve le droit de refuser des vélos à bord des trains.

Des questions?

L'emport des vélos est il autorisé dans les cars mis en place dans le cadre de travaux ?

Comment voyager avec un vélo dans un car TER?

VOTRE AVIS

Nos autres services:

STATIONNER SON VÉLO **EN GARE**

Abris accessibles en gares

- ✓ Accroches vélos en gare
- ✓ Abris sécurisés en gare
- ✓ Accès 7j/7

En savoir +

LOUER/ACHETER UN VÉLO - TROTTINETTE Solution porte à porte ✓ Vélos en libre-service ✓ Loueurs près des gares TER En savoir +

Haut de page 🔨



